

Rome ce 10. fevrier 1720.

13-

Monseigneur

N. 4.

Moy et ma femme avons receu avec  
une jeye inexprimable l'honneur qu'il  
a plus a son Excellence Madame la  
grande chanceliere d'asorder a notre  
petite fille qui vient de naitre en la  
voulant bien tenir au sacre, fond de  
Batheme, la fonction en fut faite  
et c'est ma fille ainée qui a eut la  
gloire de relever l'enfant au nom  
de son Excellence comme maraine, aussy  
bien que M<sup>r</sup> l'abbé Wyzycki au nom  
de son Alteze M<sup>r</sup> Le nommé de Craoie  
comme Parain, nous en rendons graces  
tres humbles a son Excellence et a nous

Monseigneur en particulier la supp  
 :ant de plus en plus a nous vouloir  
 tenir sous votre puissante protection  
 qui est le principal porteur auquel  
 aspirons.

Dans ce tems du carnaval tous les  
 Tribunaux et affaires vaquent. Je n'ai  
 ainsi rien de nouveau a mander a  
 votre Excellence, Mgr le Cardinal Albani  
 est parti pour son fief de Soriano  
 Il tournera le jour des Cendres, a son  
 retour je solliciteray la convocation  
 de la Congregation Consistorielle pour  
 terminer l'affaire de l'Abbaye de

le Suffragant de Braconne, mais je  
 crois que cela ne se pourra faire que  
 la seconde semaine du Carême. Je suis  
 avec le plus profond et le plus soumis  
 respect.

Monseigneur

De votre Ex<sup>te</sup> & c.

Le tres obligé  
 Puchet.

Mr Duches de la Ferrière  
1720

le rapport de l'ordonnance, mais je  
vous prie de m'en faire faire par  
la voie de l'ordonnance. Le plus  
avec le plus de profit et de gloire  
vostre

Cher Monsieur

De votre